APERTI
OUVERTURE DES ATELIERS D'ARTISTES
À LAUSANNE ET ENVIRONS
ASSOCIATION APERTI
Av. de Sévelin 32b CH - 1004 Lausanne
info@aperti.ch aperti.ch

Conditions de participation à la XXIème édition d'APERTI
Date limite d'inscription: 8 janvier 2027

Conditions de participation

APERTI est ouvert aux artistes de la scène artistique de Lausanne et environs ayant une démarche personnelle et professionnelle dans les domaines suivants : peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, installation, performance, vidéo, son. Ne sont pas inclus: artisanat, arts graphiques, bijouterie, poterie, stylisme, design, graphisme, architecture, etc.

La participation à la manifestation est ouverte selon deux modalités:

- **aux artistes disposant d'un atelier**, entendu comme un espace spécifiquement dédié à leur pratique artistique et suffisamment grand pour accueillir du public, qui participent aux portes ouvertes en ouvrant leur espace au public ;
- **aux artistes ne disposant pas d'un atelier**, qui peuvent participer dans le cadre du dispositif d'accueil entre artistes mis en place par APERTI.

« Lausanne et environs » est défini comme étant la ville de Lausanne, Pully, Lutry, Renens, Chavannes-près-Renens, Mont-sur-Lausanne, Crissier, et Prilly.

Par son inscription, l'artiste s'engage à:

- ouvrir les portes de son atelier aux dates et aux heures fixées lors de la manifestation
- accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles
- communiquer activement sa participation aux portes ouvertes auprès de son propre réseau

Apertistes ayant déjà participé à APERTI

Les artistes ayant déjà participé à APERTI et ayant maintenu leur cotisation de membre à jour peuvent participer sans soumettre à nouveau leur candidature au comité. En revanche,

ils doivent tout de même annoncer leur participation via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet: **www.aperti.ch**

Nouvelles candidatures

Les artistes n'ayant jamais participé à APERTI et souhaitant participer avec leur propre atelier sont tenu·es de déposer une demande de candidature accompagnée d'un dossier représentatif de leur travail.

La candidature doit inclure 10 images, une image de l'atelier, un CV artistique (expositions, prix, formation artistique), une description de la démarche artistique, un lien vers le site web. Tout dossier incomplet sera refusé.

Après consultation de la candidature, le comité de l'association APERTI se réserve le droit de refuser les inscriptions ne correspondant pas à ses critères.

Toute contestation de décision et/ou demande de justification ne sera pas prise en compte par le comité d'APERTI. En cas de refus de dossier, le candidat ou la candidate pourra se représenter après deux ans.

Artistes sans atelier

Pour cette XXIe édition, APERTI souhaite également permettre à des artistes ne disposant pas encore d'un atelier de participer à la manifestation.

Un **appel à candidatures spécifique** sera ouvert aux artistes sans atelier souhaitant prendre part aux portes ouvertes. Les candidat·es devront transmettre un dossier représentatif de leur travail, qui sera examiné par le comité d'APERTI selon les mêmes critères d'exigence et de pertinence artistique que les autres candidatures.

Les artistes sélectionné·es seront ensuite accueilli·es dans l'atelier d'un·e apertiste disposant d'un espace permettant de partager son lieu de travail. La mise en relation entre les artistes sera organisée par APERTI, en fonction des possibilités d'accueil et, dans la mesure du possible, de la compatibilité des pratiques artistiques.

Les artistes disposant d'un espace pouvant accueillir un·e artiste sans atelier sont invité·es à l'indiquer dans leur formulaire d'inscription, en précisant **s'ils disposent d'une place disponible et quel type de pratique artistique leur espace peut accueillir**.

Ce dispositif repose sur le volontariat des artistes hôtes et vise à favoriser l'accès à APERTI, les échanges et la solidarité au sein de la scène artistique locale.

Inscription

L'inscription est individuelle ; chaque membre d'un atelier collectif s'inscrit donc personnellement.

L'inscription se fait via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet: **www.aperti.ch**

Cotisation

1) La cotisation annuelle est fixée à **CHF 30.- par année** pour tous les membres de l'association APERTI. Un nouvel artiste ou un artiste sans atelier dont la candidature a été validée par le comité devient membre de l'association.

Cette cotisation permet à l'Association de disposer d'un modeste fonds de ressources financières garantissant sa survie. De plus, faire partie de l'association APERTI vous donne les avantages suivants :

a) Inscription de votre nom sur la page « Membres » du site d'APERTI avec vos coordonnées de contact (site web, téléphone, adresse de l'atelier, selon votre choix) ;

b) Le droit de participer à APERTI sans devoir soumettre une nouvelle fois sa candidature à l'évaluation du comité ;

c) La qualité de membre de l'Association (participation aux assemblées générales et à la vie associative d'APERTI, même si vous n'ouvrez pas votre atelier) ;

d) La promotion de vos activités artistiques via Facebook et Instagram, si vous les transmettez à APERTI.

2) La participation au week-end des portes ouvertes est, quant à elle, fixée à **CHF 45.-**

Une réduction est accordée aux nouveaux membres durant leurs deux premières années: la cotisation annuelle reste fixée à CHF 30.-, tandis que les frais de participation au week-end des portes ouvertes sont ramenés à **CHF 20.- au lieu de CHF 45.-**

Cette participation donne droit à tous les avantages mentionnés au point 1, ainsi qu'à :

a) Du matériel de communication : petites affiches, dépliants et signalétiques ;

b) Une page artiste sur aperti.ch avec un lien vers votre site web ;

c) La promotion de votre atelier et/ou de votre travail sur Facebook et Instagram en amont et après la manifestation ;

d) L'invitation à participer à tout projet mis en place par l'association APERTI ;

e) La communication sur la manifestation via la presse et la radio.

3) Tout·e artiste dont la candidature a été acceptée par le comité devient membre de l'association et s'acquitte de la cotisation annuelle de **CHF 30.-**, ainsi que des frais de participation au week-end des portes ouvertes.

Pour les deux premières années de participation, les frais de participation sont de **CHF 20.-**, soit un montant total de **CHF 50.-** (cotisation de CHF 30.- + participation de CHF 20.-).

À partir de la troisième année, les frais de participation sont de **CHF 45.-**, soit un montant total de **CHF 75.-** par année.

Les artistes sans atelier ont droit aux mêmes avantages que les membres.

La cotisation est à verser sur le compte postal d'APERTI : **17-556845-9**

Un membre qui cesse de verser sa cotisation annuelle de CHF 30.- durant deux ans est exclu de l'association. Il devra donc soumettre une nouvelle candidature au comité d'APERTI s'il souhaite participer au week-end des portes ouvertes.

En cas de non-ouverture de l'atelier

En cas de force majeure (p. ex. maladie), si l'ouverture de l'atelier n'est pas possible « le jour J », l'artiste est tenu·e d'en informer APERTI au plus vite afin de permettre la mise à jour du site.

En cas de non-ouverture en l'absence de raison majeure, le comité se réserve le droit de reconsidérer une future inscription.

En cas de ventes durant le week-end

L'Association renonce à exiger une commission sur les ventes réalisées durant les portes ouvertes, mais accepte avec plaisir un don.